



# Les Conf 'At' 4

de Ressources & Territoires

Compte-rendu de la conférence du 04 décembre 2012

Violences et passages  
à l'acte délinquant :  
des peurs à l'analyse

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, supplier payments, and customer orders. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of standardized forms and the importance of double-checking entries for accuracy.

The second part of the document focuses on the analysis of the recorded data. It describes various methods for identifying trends and anomalies in the financial records. This includes comparing current performance with historical data and industry benchmarks. The document also discusses the importance of regular audits to detect and correct any errors or discrepancies. It provides a step-by-step guide for conducting an audit, from the selection of samples to the final reporting of findings. The goal is to ensure that the financial records are reliable and provide a clear picture of the organization's financial health.

The final part of the document addresses the reporting of financial information. It discusses the different types of reports that can be generated from the data, such as balance sheets, income statements, and cash flow statements. It provides a template for these reports and explains how to interpret the results. The document also emphasizes the importance of transparency and communication with stakeholders, including investors, creditors, and management. It provides guidelines for how to present the financial information in a clear and concise manner, using charts and graphs to illustrate key points. The overall goal is to ensure that the financial information is accessible and understandable to all relevant parties.

Compte-rendu de la conférence du 04 décembre 2012

# Violences et passages à l'acte délinquant : des peurs à l'analyse

## Avant-propos

Dans le cadre de son programme de professionnalisation des acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées, Ressources & Territoires (R&T) vous propose un nouveau format de conférences suivies d'ateliers-débats : les **Conf'At'**.

Avec ce nouveau format, R&T souhaite apporter aux acteurs du territoire, la possibilité d'enrichir leurs réflexions théoriques (la conférence) et de développer des réflexions collectives, en co-construisant des réponses à des problématiques locales/territoriales (les ateliers-débats) entre professionnels avec l'appui d'un expert.

Le choix des thématiques émane des demandes et/ou besoins exprimés par les acteurs que R&T rencontre dans le cadre de sa mission d'animation de réseaux.

Ces retours de terrain permettent de proposer des *Conf'At'* qui répondent au plus près aux attentes et à cette réalité de terrain. Les intervenants sont tous des experts de la thématique traitée, reconnus dans leur domaine par leurs pairs et les professionnels de terrain.

**Les conférences** sont ouvertes à tous, tout public, grand public ; c'est un apport informatif, théorique mais non généraliste. L'expertise des discours permet à chacun de construire ses connaissances, de développer son analyse et son sens critique ; les propos sont pertinents mais non élitistes. Un temps est toujours réservé en fin de matinée pour des échanges entre la salle et l'intervenant.

**Les ateliers-débat** sont eux, réservés aux adhérents de R&T et aux professionnels directement concernés par la problématique, qui souhaitent un apport « technique » d'experts, des visions croisées entre acteurs du même domaine d'action, une résolution de problème.

Ce format peut être modifié, suivant la thématique traitée et/ou à la demande des acteurs : conférence toute la journée, conférence le matin/réponse aux questions l'après-midi, conférence et atelier d'échange de pratiques,...

Par ailleurs, R&T développe les *Conf'At'* en département, avec les acteurs locaux qui souhaitent travailler sur une réflexion commune axée sur leur propre territoire, afin de soutenir et de s'inscrire dans une dynamique locale.

Chaque *Conf'At'* fait l'objet d'une production d'actes disponible au Service Information et Documentation de R&T, également consultable et téléchargeable sur le site :

**[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)**

## Sommaire

> Problématique .....	06
> L'intervenant .....	07
> Plénière du matin .....	08
Transformation du statut de la violence	
Criminalisation : quand l'État veut discipliner	
Judiciarisation des conflits de la vie sociale	
Compétition pour les biens de consommation	
Ségrégation : des « ghettos » à la française	
Quel avenir pour les questions de « violence » ?	
> Pour aller plus loin .....	17

## Problématique

## Sommes-nous plus violents aujourd'hui qu'hier ?

Cette conférence entendait apporter un éclairage autour des questions de la violence et de ses représentations.

Amalgamant les délinquances les plus bénignes et les plus graves, Laurent Mucchielli estime que de prétendus « experts » réactivent la vieille peur du complot de « l'ennemi intérieur ». Il s'efforce d'abord d'explicitier les enjeux de ce débat, de décortiquer les discours et d'en montrer, selon lui, tous les artifices.

Mais l'auteur ne se contente pas de critiquer les idées reçues. A travers une synthèse de très nombreux travaux, il propose une autre vision globale de l'évolution de la question de la violence dans la société française, vision qui fait appel notamment à l'analyse de nos modes de vie, de nos rapports aux normes et aux lois, de nos façons de peupler le territoire, à l'anonymat et à l'individualisme croissants dans les relations sociales, à l'emprise de la société de consommation et au processus de ghettoïsation qui frappe certains territoires où se concentrent l'échec scolaire et le chômage des jeunes.

*Le compte-rendu de l'atelier de l'après-midi, réservé aux techniciens de l'Albigeois, n'apparaît pas dans ce numéro.*

L'intervenant



## Laurent MUCCHIELLI

Directeur de recherche au CNRS et enseignant à l'Université Aix-Marseille.

Directeur de l'Observatoire Régional de la délinquance et des contextes sociaux (ORDCS) à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme d'Aix-en-Provence. Rédacteur en chef du Site de ressources documentaires et d'analyse critique : « Délinquance, justice et autres questions de société »

# Plénière du matin

***Le thème de « la violence » est devenu central dans le débat public à partir du début des années 1990.*** Les responsables politiques commentent en permanence diverses statistiques s'y rapportant : violences sexuelles, violences dans « les banlieues », violences à l'école, homicides, braquages, etc. Les médias relayent et illustrent ces interrogations en puisant dans l'interminable source des faits divers. Dans la population, il est fréquent de commenter « toute cette violence » pour exprimer une inquiétude allant en réalité des tags sur des murs de son quartier jusqu'aux phénomènes de terrorisme international. C'est dire si beaucoup de choses s'amalgament à travers cette notion de « violence » et si le risque est grand de ne faire qu'ajouter aux discours et aux représentations toutes faites, quand ce n'est pas aux propos du café du commerce. Si il veut s'en prémunir, un diagnostic digne de ce nom doit poser deux constats préalables.

- **Hétérogénéité des comportements violents.**

Il n'est pas sérieux de regrouper et d'interpréter ensemble des assassinats mafieux, des infanticides, des violences conjugales, des vols avec violences, des viols, des incestes, des actes de pédophilie, mais aussi des violences verbales en tous genres, des gifles, des coups de poings, des jets de pierre sur des voitures de police, des dégradations d'abribus ou de cabines téléphoniques, des incendies de véhicules, des tags sur un bâtiment public, etcetera. Ces infractions sont de nature différente. Leurs causes, leurs motivations, leurs auteurs, leurs victimes, les lieux et les circonstances de leur perpétration sont extrêmement divers. Il faut donc délimiter un objet présentant une relative homogénéité. Je parlerai ici des violences interpersonnelles, physiques, sexuelles et verbales. Ceci exclut les violences anonymes de masse de type terroriste, les violences d'État (y compris les violences policières) ou encore les violences politiques collectives telles que les émeutes, ou les actions violentes commises par des groupes d'extrême droite ou d'extrême gauche.



*« La définition des comportements violents n'a rien d'intemporelle, elle ne cesse au contraire d'évoluer dans nos sociétés. Le phénomène est particulièrement net dans le cas des violences faites aux femmes et aux enfants, mais il est beaucoup plus général. Dès lors, comment raisonner sur l'évolution d'un phénomène dont la définition ne cesse de s'élargir ? L'on croit le plus souvent « nouveaux » des comportements qui ne le sont que dans leur dénonciation. »*

#### • Construction juridique et sociale des comportements dits violents

Est illégalement violent ce qu'une société reconnaît comme tel et qu'un droit sanctionne comme tel à un moment donné de son histoire. La définition des comportements violents n'a rien d'intemporelle, elle ne cesse au contraire d'évoluer dans nos sociétés. Le phénomène est particulièrement net dans le cas des violences faites aux femmes et aux enfants, mais il est beaucoup plus général. Dès lors, comment raisonner sur l'évolution d'un phénomène dont la définition ne cesse de s'élargir ? L'on croit le plus souvent « nouveaux » des comportements qui ne le sont que dans leur dénonciation.

Fort de ce double postulat, je m'efforce de construire un cadre interprétatif global et complexe, qui permette d'émanciper la réflexion de l'équation simpliste « réduction versus augmentation de la violence ». Ce modèle sociohistorique consiste dans un ensemble articulé de cinq processus.

### **Transformation du statut de la violence**

La célèbre thèse de Norbert Elias sur le « processus de civilisation » – parlons plutôt de « pacification », mot moins normatif – n'est pas obsolète. En effet, contrairement à un préjugé omniprésent dans le débat public, les violences interpersonnelles ne connaissent pas d'« explosion » depuis une quinzaine d'années. Cela surprend et pourtant, force est de constater trois choses indiscutables :

#### • Une baisse des homicides

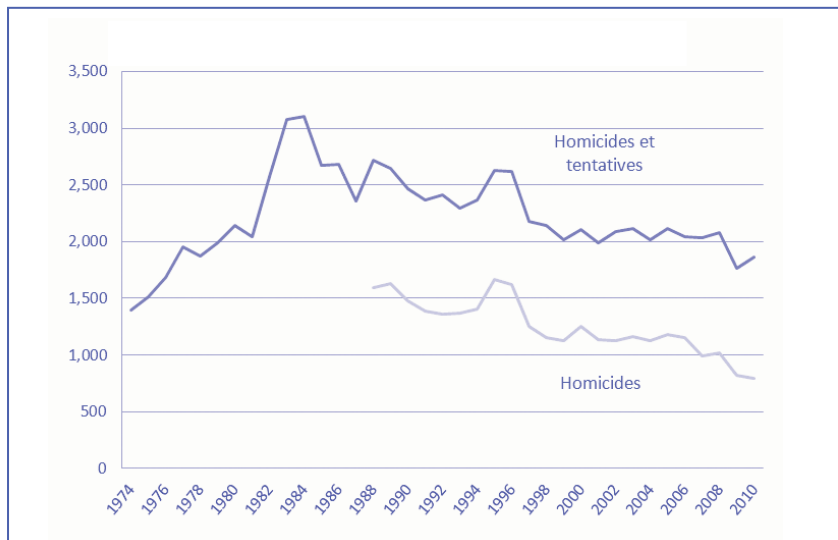
L'homicide est le seul comportement à caractère violent dont on peut tenter de mesurer l'évolution dans le temps. Les historiens estiment que l'on se tue de nos jours en France 40 à 50 fois moins qu'à la fin du Moyen Age. Dans la longue durée, la tendance est donc la disparition progressive des violences mortelles volontaires, mais elle n'est pas linéaire. Au cours des quarante dernières années, les statistiques de police font apparaître une hausse dans les années 1970 et jusqu'au milieu des années 1980, suivie d'une baisse globalement continue jusqu'à nos jours. En à peine une vingtaine d'années, le nombre total d'homicides a été divisé par deux. Le dernier chiffre annoncé par le ministère de l'Intérieur en janvier 2013 (665 homicides enregistrés par la police

et la gendarmerie en 2012) est le plus bas connu depuis que cette statistique est publiée (graphique 1).

La médiatisation des faits divers criminels conduit donc à de véritables confusions et même à des sortes d'inversions de réalité. La chose vaut même également pour les règlements de compte dont le décompte est très fortement médiatisé à Marseille depuis l'année 2011. Chaque meurtre y déclenche des commentaires passionnés qui nous promettent des lendemains pires encore. En réalité, il est vain de croire que « c'était mieux avant ». La mémoire collective a simplement oublié la longue histoire du banditisme marseillais<sup>1</sup> et ses épisodes les plus sanglants tels que la tuerie du bar du téléphone en 1978 (10 morts en quelques minutes). Le juge d'instruction chargé de l'affaire à l'époque était le juge Michel, lui même abattu trois ans plus tard par des truands corses liés à la *French Connection*<sup>2</sup>. Que dirait-on aujourd'hui face à de tels crimes ?

Au total, l'on a bien enregistré 24 règlements de compte dans la cité phocéennes en 2012, et 16 en Corse, pour un total de 63 en France. Mais c'est oublier que 30 ans auparavant, en 1983 (sommet de la courbe), les mêmes forces de l'ordre avaient recensé 130 homicides de ce type en France. Par ailleurs, si la police et la gendarmerie recensaient jusqu'à près de 500 homicides ou tentatives d'homicides pour vols (notamment des braquages) au début des années 1990 (le pic se situant l'année 1993), elles n'en ont dénombré que 96 en 2012.

**Graphique 1 : homicides et tentatives dans la statistique de police de 1974 à 2010**  
(en taux pour 100 000 habitants)



Source : ministère de l'Intérieur, calculs de l'auteur

« *Contrairement à un préjugé omniprésent dans le débat public, les violences interpersonnelles ne connaissent pas d'« explosion » depuis une quinzaine d'années. [...]*  
*La médiatisation des faits divers criminels conduit donc à de véritables confusions et même à des sortes d'inversions de réalité. »*

• **Des « coups et blessures volontaires » en augmentation ?**

Après les homicides, les statistiques judiciaires renseignent sur le nombre de condamnations pour des « coups et blessures volontaires ». Elles ont doublé au cours des quinze dernières années. Mais l'examen du détail (tableau 1) montre un léger recul des violences physiques les plus graves (ITT supérieures à 8 jours) face à l'explosion des moins graves (ITT inférieures à 8 jours) qui voit leur nombre presque tripler en quinze ans.

On note aussi la part croissante des violences conjugales dans ces condamnations. Les statistiques judiciaires indiquent enfin que seuls 15 % de ces condamnés étaient des mineurs. A contrario, 85 % sont donc des adultes.

**Tableau 1** : les condamnations pour coups et blessures volontaires de 1996 à 2010

	1996	2010
Avec ITT > 8 jours sans circonstances aggravantes	5 922	3 160
<i>dont violence par conjoint ou concubin</i>	15 %	33 %
Avec ITT > 8 jours avec circonstances aggravantes	5 544	7 489
<b>Sous-total avec ITT &gt; 8 jours</b>	<b>11 466</b>	<b>10 649</b>
Avec ITT ≤ 8 jours avec circonstances aggravantes	17 101	48 335
<i>dont violence par conjoint ou concubin</i>	21,5 %	25 %
Envers mineur de moins de 15 avec incapacité ≤ 8 jours	896	839
Envers mineur de moins de 15 avec incapacité > 8 jours	591	1 109
Autre coups et violences envers mineurs	268	314
<b>Total coups et blessures volontaires</b>	<b>30 322</b>	<b>61 246</b>

Source : ministère de l'Intérieur

Note : ITT = incapacité temporaire de travail

• **Des violences de plus en plus condamnées**

Que conclure de ces données pénales ? Y a-t-il plus de comportements à caractère violent, même de façon bénigne, ou bien davantage de judiciarisation de ces violences ? Pour en décider, il faut se tourner vers les enquêtes de victimation.

**Tableau 2 : personnes déclarant avoir été victime dans les trois années précédant l'enquête**

	2001	2011
Agressions « tout venant »	6,7	5,7
<i>Dont vols avec violence</i>		3,5
Agressions sexuelles	0,7	0,6
Agressions par un proche	1,1	1
Vols sans violence	7,9	5,6
<b>Total des victimations personnelles</b>	<b>15,3</b>	<b>12</b>
Vols de voiture	18,5	9,8
Vols de deux roues	19,2	16,2
Destruction/dégradation de véhicule	23,6	19,6
Cambriolages	9,5	8,1
<b>Total des victimations ménages</b>	<b>47</b>	<b>34,9</b>

Source : IAURIF, enquête « Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France »

Le tableau 2 donne les résultats de l'enquête la plus complète qui existe en France, celle de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Île-de-France. Depuis 2001 et tous les deux ans, elle interroge les franciliens sur ce dont ils ont pu être victimes au cours des trois années précédentes. Comme l'indique le tableau 2, le résultat de cette comparaison sur dix ans des déclarations des habitants (et non des institutions) est un recul des comportements à caractère violent, comme d'ailleurs des vols et cambriolages. C'est donc bien la judiciarisation qui est en augmentation constante, et non les comportements à caractère violent qu'elle permet de dénoncer.

Un processus de pacification des mœurs continue donc à travailler la société française et participe du recul lent, irrégulier mais continu de l'usage de la violence interpersonnelle comme issue aux conflits ordinaires et quotidiens de la vie sociale. Il la réduit parce qu'il a pour conséquence première de la stigmatiser, de la délégitimer.

D'où un paradoxe qui n'est qu'apparent : le sentiment général d'une augmentation des comportements violents peut parfaitement accompagner un mouvement d'accélération de leur dénonciation mais aussi de stagnation voire même de recul de leur fréquence réelle. En réalité, notre société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens. Du coup, les comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme normal ou tolérable devient anormal et intolérable. Ceci concerne massivement les violences sexuelles, les violences conjugales, les maltraitances à enfants, les bagarres entre jeunes.

- Exemples des violences sexuelles (pédophilie, archive de police, Marseille 1979)
- Exemple des violences faites aux femmes (*viols et violences conjugales - la révolution normative*)

« [...] En réalité, notre société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens. Du coup, les comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme normal ou tolérable devient anormal et intolérable. »

- Exemple des bagarres de collégiens (comparaison avec *La guerre des boutons*)
- Exemple des agressions racistes et, plus encore, des agressions homophobes.

Cette mutation s'étend aussi à la violence psychologique ou morale, sans dommage physique, c'est-à-dire à la violence verbale. De là, la fortune de la notion de harcèlement moral.

Cette transformation de nos sensibilités et de nos représentations s'articule fondamentalement sur une mutation du statut de victime dans la société française. Outre que l'élévation du seuil de sensibilité élargit le champ des actes dénoncés comme insupportables, elle accentue la compassion et l'empathie morale envers les victimes de ces actes, surtout si est présente la notion de souffrance.

### **Criminalisation : quand l'État veut discipliner**

Dans les années 1990, confrontés aux conséquences du chômage de masse et du redéploiement des inégalités, à un haut niveau des vols et cambriolages et à une demande de sécurité croissante, la plupart des États occidentaux ont fortement réinvesti leurs prérogatives régaliennes en matière pénale et tenté d'imposer un nouveau contrôle social. Le processus de criminalisation en est la clef. Il se poursuit sans discontinuité depuis le début des années 1980. Le législateur ne cesse de créer de nouvelles infractions ainsi que de durcir la poursuite et la répression d'incriminations préexistantes.

De trois manières : en alourdissant les peines encourues, en changeant la qualification de certaines infractions (par exemple de la contravention au délit), et en durcissant la qualification de certaines infractions (surtout les vols et les atteintes aux personnes) par l'ajout de « circonstances aggravantes ». Outre le renforcement continu de la pénalisation des violences sexuelles, des violences visant certaines catégories de personnes (les conjoints, les mineurs, les fonctionnaires), certains lieux (notamment les établissements scolaires) ou certaines circonstances (les manifestations, le fait d'agir « en réunion »), on relève aussi dans les années 1990 la création des délits de bizutage et de harcèlement moral. Enfin, depuis 2002, nous sommes entrés dans une période de véritable frénésie sécuritaire avec près de 50 réformes du code pénal et du code de procédure pénale.

## Judiciarisation des conflits de la vie sociale

La judiciarisation consiste dans le fait de recourir à la justice pour régler des litiges, conflits, différends en tous genres. Ce processus est bien entendu favorisé par les deux précédents. Mais il est lié aussi à l'évolution des modes de vie en tant qu'ils réduisent les capacités de régulation des conflits interindividuels dans les microcommunautés sociales. L'urbanisation se poursuit en effet en raison du développement de la périurbanisation, cette dernière ne s'accompagnant en réalité d'aucune reconstruction de dynamique communautaire. Au contraire, les modes de vie périurbains séparent toujours plus le lieu d'habitat familial du lieu de travail, des commerces où l'on fait ses courses et parfois des équipements scolaires, des loisirs et des lieux de l'engagement associatif. Nos lieux d'habitation sont par conséquent toujours plus anonymes. En centre-ville, ne pas connaître ses voisins est courant, l'anonymat est la règle dans les transports en commun et dans les lieux de loisirs. De manière générale, les contacts de proximité s'amenuisent à une vitesse accélérée. Dès lors s'accroît encore un mouvement ancien de réduction des capacités de règlement infrajudiciaire des conflits inter-individuels. Faute d'interconnaissance, d'habitude du dialogue et de médiation, les individus se retrouvent seuls entre eux pour réguler leurs conflits et n'ont d'autre solution, s'ils ne parviennent pas à s'entendre, que de se retourner vers les pouvoirs publics.

Ainsi les principaux changements enregistrés dans les zones de gendarmerie ne résident pas dans la nature des comportements délinquants mais, d'une part, dans l'élargissement de la définition de la délinquance, d'autre part dans les transformations des façons de travailler des gendarmes et des comportements de plainte des habitants. À tel point que ce dont les gendarmes se plaignent le plus est l'évolution des comportements des habitants qu'ils décrivaient tour à tour comme « assistés », « individualistes » et les harcelant de petites demandes ne relevant pas, selon eux, de leur compétence, s'agissant en particulier de conflits de voisinage, d'incivilités attribuées aux jeunes et de conflits conjugaux ou familiaux dans lesquels les gendarmes se sentent parfois même instrumentalisés.

## Compétition pour les biens de consommation

À l'orée des années 1960, la société française connut une très forte croissance de la proportion des jeunes. Les phénomènes de délinquance juvénile s'en trouvèrent donc également plus nombreux. Le débat public de l'époque s'en fit du reste l'écho à travers la peur des « blousons noirs ». Toutefois, derrière les constructions médiatiques basées sur des événements spectaculaires mais rares, le cœur de la délinquance juvénile et de son augmentation est alors constitué par des vols. Certains sont d'un genre nouveau. Ni vol de survie du pauvre, ni du vol « professionnel », ils visent des objets qui incarnent la société de consommation : la mobylette et la voiture. L'essor constant de cette société de consommation s'accompagne ainsi du développement d'une délinquance d'appropriation qui constitue une sorte de redistribution

*« [...] les principaux changements enregistrés dans les zones de gendarmerie ne résident pas dans la nature des comportements délinquants mais, d'une part, dans l'élargissement de la définition de la délinquance, d'autre part dans les transformations des façons de travailler des gendarmes et des comportements de plainte des habitants. »*

violente. La « modernité » se caractérise donc aussi par cette compétition de plus en plus âpre pour la possession des biens de consommation, dans une société où l'anonymat facilite grandement la tâche des voleurs. Là réside la caractéristique principale des transformations de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. De fait, le principal risque dans la société française contemporaine est de se faire voler des biens ou de l'argent permettant d'acquérir des biens, dans son commerce, chez soi ou dans l'espace public : voiture, scooter, sacs à main, vestes et portefeuilles, bagages, bijoux, et désormais aussi téléphones portables, MP3, ordinateurs, consoles de jeux, etc. Et de se faire violenter si d'aventure on tente de résister au vol. De toutes les « violences », le vol avec violence n'est pas la plus grave mais c'est la plus fréquente.

### **Ségrégation : des « ghettos » à la française**

Après avoir analysé des processus qui traversent toute la société française, il faut s'interroger sur les différences relatives des types de territoire et de groupes sociaux les habitant. Non seulement les modes de vie des « hypercentres » diffèrent largement de ceux des zones rurales « profondes » et des zones périurbaines en pleine croissance, mais au sein même des « banlieues » des moyennes et grandes villes, la polarisation sociale ne cesse de croître. À tel point que les sociologues n'hésitent plus à parler de « ghettoïsation » (Didier Lapeyronnie) et de « séparatisme social » (Éric Maurin). Et ces processus ne sont pas seulement spatiosocioéconomiques, ils ont aussi des conséquences psychologiques en termes d'identités collectives (donc de frontière tant sociale que mentale).

Les enquêtes annuelles de victimation de l'Insee signalent que les agressions, comme les vols contre les particuliers, sont plus intenses dans les zones urbaines sensibles (ZUS). Les enquêtes locales de victimation du Cesdip précisent que les ZUS n'enregistrent des taux vraiment plus élevés qu'en matière d'agressions intrafamiliales. Nos études sur dossiers judiciaires appuient ce constat de violences graves (tant les homicides que les coups et blessures suivis d'ITT, chez les majeurs comme chez les mineurs), produites la plupart du temps dans le cadre de l'interconnaissance et souvent dans des relations familiales ou conjugales. Elles surviennent plus souvent qu'ailleurs dans les territoires qui concentrent les personnes en situation de grande précarité socioéconomique. Facteur supplémentaire de mal-être, de dépressivité, de stress et d'agressivité, cette dernière ne peut qu'envenimer les conflits interpersonnels à tous

les niveaux: au sein des familles, entre voisins, entre groupes de jeunes, entre les familles et les enseignants et entre les jeunes et les policiers. C'est ici une sorte de violence du ressentiment, de l'échec et de l'humiliation.

Alliée au développement continu de la société de consommation, cette ségrégation constitue le principal facteur contredisant le processus général de pacification des mœurs commencé à la fin du Moyen Âge en Europe. C'est donc à la question de l'organisation démocratique de la répartition des richesses déterminant les conditions de vie que renvoie aussi in fine l'analyse de l'évolution des violences interpersonnelles dans nos sociétés dites « postmodernes ».

### Quel avenir pour les questions de « violence » ?

La prospective est un exercice difficile pour un sociologue. Le modèle socio-historique proposé est complexe, il articule cinq processus de nature différente. Les cinq processus semblent devoir se poursuivre voire même s'amplifier lorsqu'ils correspondent à des évolutions profondes dans nos modes de vie et nos représentations. Pacification, judiciarisation et compétition pour la consommation semblent ainsi devoir continuer à se développer de plus belle dans les années à venir. Le processus de ségrégation continue actuellement à s'enraciner, les évaluations nationales – comme le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (novembre 2012) – n'étant guère rassurantes. Il relève cependant en partie de l'action (ou de l'inaction) des pouvoirs publics.

Reste enfin le processus de criminalisation qui dépend plus directement des évolutions de la gestion politique des questions de sécurité. La stratégie des pouvoirs publics durant les années 1990 et 2000 a été de répondre à la « question de la violence » par un usage par moments frénétique de l'incrimination, c'est-à-dire l'élaboration permanente de nouvelles lois durcissant le code pénal, souvent même avant que l'on dispose d'évaluations des précédentes. Par là, le politique répondait surtout à une « demande sociale » entretenue quotidiennement par des médias enfermés dans le traitement événementiel et superficiel des faits divers. Cette criminalisation tout azimut constitue cependant un traitement du visible et de l'urgence qui n'est quasiment d'aucun secours pour les acteurs locaux qui mettent en œuvre les politiques de sécurité et de prévention au quotidien.

<sup>1</sup> L. Montel, *Marseille capitale du crime. Histoire croisée de la criminalité organisée et de l'imaginaire de Marseille (1820-1940)*, Thèse de l'Université Paris 10-Nanterre, 2008 (à paraître).

<sup>2</sup> T. Colombié, *La French Connection, les entreprises criminelles en France*, Paris, éditions Non Lieu, 2012 ; A. Marchant, « La French connection, entre mythes et réalité », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2012, n° 115, p. 89-102.





Pour aller  
plus loin...

## Bibliographie de Laurent MUCCHIELLI

### Ouvrages

- > La délinquance des jeunes, la documentation française, 2015.  
Ouvrage disponible à l'emprunt à l'espace documentaire de Ressources et Territoires  
[http://cosoter-ressources.info/opac/index.php?lvl=notice\\_display&id=13895](http://cosoter-ressources.info/opac/index.php?lvl=notice_display&id=13895)
- > L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits, Fayard, 2011  
Ouvrage disponible à l'emprunt à l'espace documentaire de Ressources et Territoires  
[http://cosoter-ressources.info/opac/index.php?lvl=notice\\_display&id=11127](http://cosoter-ressources.info/opac/index.php?lvl=notice_display&id=11127)
- > Sociologie de la délinquance. Laurent Mucchielli, Armand Colin, 2014
- > La Violence des jeunes en question, Laurent MUCCHIELLI ; Véronique Le Goaziou, Champs social éditions, 2009
- > Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français, La découverte, 2007

### Revue

- > Délinquance, criminalité et banditisme dans la région marseillaise.  
Laurent MUCCHIELLI, AMARES - association méditerranéenne d'animation de rencontres et d'échanges en sciences de l'homme et de la société, Faire savoirs, 2014  
Revue disponible en prêt inter centres de ressources :  
[http://cosoter-ressources.info/opac/index.php?lvl=notice\\_display&id=14012](http://cosoter-ressources.info/opac/index.php?lvl=notice_display&id=14012)

**Sitographie**

> **Site Internet de l'ORDCS** - Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux. Maison méditerranéenne des sciences de l'homme :  
<http://ordcs.mmsh.univ-aix.fr/>

Voir aussi la partie Études et recherche de l'ORDCS et retrouvez des études de Laurent MUCHIELLI disponible au téléchargement

Mucchielli Laurent. (2013), Histoire et actualité de la criminalité à Marseille : un bilan chiffré des connaissances. Etudes et Travaux de l'ORDCS, 2013, n°8

Mucchielli L., Raquet E., Saladino C.- Victimation et sentiment d'insécurité dans une petite ville de l'agglomération marseillaise. Etudes et Travaux de l'ORDCS, 2013, n°7

Mucchielli Laurent. Matériaux pour une étude des délinquances en Guyane  
Études et Travaux de l'ORDCS, 2013, n°6

Mucchielli Laurent, Raquet E., Saladino C.. Étude des «victimations sensibles» en région PACA : violences commises au sein du ménage et en dehors du ménage  
Études et Travaux de l'ORDCS, 2013, n°5

> **Voir le site internet collectif de sociologues** dont Laurent MUCHIELLI  
**Délinquance, justice et autres questions de société**

Site de ressources documentaires et d'analyse critique animé par un réseau de chercheurs en sciences sociales : <http://www.laurent-mucchielli.org/>

Vous pouvez télécharger une version numérique de ce compte-rendu sur :  
**[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)**

### **Les Conf'At'de R&T**

sont publiées par Ressources & Territoires

Centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées

Ces comptes-rendus sont réalisés à partir d'enregistrement audio.

Directeur de publication : Jean-François BAULES

Coordinatrice d'édition : Nathalie CHEVIGNY

Conception-réalisation graphique et éditoriale : échocite@free.fr

*Date de publication : Février 2013*

*Nouvelle édition : Février 2016*



Centre de ressources  
**POUR LES ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE**  
*en Midi-Pyrénées*

9, rue Alex Coutet - BP 8231 - 31023 Toulouse Cedex  
tel. 05 62 11 38 34 / fax. 05 62 11 38 54  
[accueil@ressources-territoires.com](mailto:accueil@ressources-territoires.com)  
[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)